

L'assurance maladie



Nous vous souhaitons bien sûr d'être le moins malade possible en Allemagne. Mais si vous ou votre famille avez besoin d'un médecin, vous constaterez que vous obtiendrez de l'aide rapidement et à moindre coût. L'Allemagne dispose en effet d'un réseau dense d'hôpitaux, de cabinets médicaux et de pharmacies.

Si vous êtes salarié, vous êtes obligatoirement couvert par une caisse d'assurance maladie : soit en tant que membre d'**une caisse obligatoire, soit d'une caisse privée**. Si vous tombez malade, la caisse d'assurance maladie prend en charge le coût des traitements médicaux. L'assurance de base des caisses d'assurance maladie obligatoires comprend les prestations suivantes :

- traitements médicaux ambulatoires, par exemple dans les cabinets médicaux
- soins dentaires
- médicaments et dispositifs médicaux
- séjours et soins hospitaliers
- mesures de réadaptation jugées nécessaires par un médecin
- prestations pour les femmes enceintes et au moment de l'accouchement

Si votre conjoint ne travaille pas, il peut également bénéficier de votre couverture obligatoire. Aucune cotisation supplémentaire ne sera demandée. Il en va de même pour vos enfants.

De plus, l'adhésion à une assurance maladie vous assure automatiquement contre la dépendance. L'assurance dépendance intervient lorsque vous n'êtes plus autonome, en cas de maladie grave par exemple, et que vous avez besoin d'un aide-soignant.

Qu'est-ce que la carte d'assuré social ?

Dès que vous adhérez à une caisse d'assurance maladie obligatoire, vous recevez une carte d'assuré social électronique, une sorte de carte de membre de l'assurance maladie. Votre photo d'identité apparaît sur la carte. Votre nom, votre date de naissance, votre adresse, votre numéro d'assuré social ainsi que votre statut d'assuré y sont enregistrés. À chaque consultation, vous devez présenter cette carte au médecin pour qu'il puisse en demander le règlement auprès de la caisse d'assurance maladie. Cette carte est valable dans les 28 pays de l'UE, ainsi qu'en Islande, au Liechtenstein, en Norvège et en Suisse. Autrement dit : si vous tombez malade dans l'un de ces pays pendant vos vacances ou au cours d'un voyage d'affaire, elle vous donne accès aux soins médicaux sur place. Avant un séjour à l'étranger, renseignez-vous suffisamment tôt auprès de votre caisse d'assurance maladie pour connaître la procédure en cas d'urgence.

Plus d'informations sur le web

Fédération des caisses d'assurance maladie

Aperçu de toutes les caisses d'assurance maladie obligatoires

Gouvernement fédéral

Numéro national d'appel d'urgence médicale

Afficher plus

EURES

Informations sur le système de santé allemand

Ministère fédéral de la Santé

Assistance téléphonique dédiée aux questions sur le système de santé

La carte d'assuré social électronique

Fédération des dentistes conventionnés

Recherche de dentistes en Allemagne

<https://www.make-it-in-germany.com/fr/vie-quotidienne-en-allemande/sante/assurance-maladie>

17.08.2021, 15:20